

Image not found or type unknown



Erreur sur la date de reprise après un congé parental

Par **sandra**, le **10/07/2009** à **12:09**

Bonjour, rnj'ai posé un congé parental de 1 mois à la suite de mon congé maternité. rnJ'ai confirmé par courrier AR la date de ma reprise le 24/08 fin juin, soit 2 mois avant la date de reprise effective. Mon employeur m'a confirmé la prise en compte de ma reprise par courrier AR. rnOr je souhaite revenir sur ma décision dans la mesure où la strcutre devant accueillir mon enfant à partir du 24/08 m'informe que la place qui m'était attribuée ne sera dispo que en décembre. En raison de soucis financiers et d'organisation, je souhaite prolonger mon congé parental jusqu'en Décembre. rnEst-ce possible ? rnCdt